



Conseil économique et social

Distr. : générale
9 janvier 2023

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement économique
Quarante-et-unième réunion

Addis-Abeba (hybride), 15-17 mars 2023
Point 6 de l'ordre du jour provisoire*
Questions statutaires

Rapport du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe sur sa vingt-huitième réunion

Note du secrétariat

Le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique a l'honneur de transmettre aux membres de la Commission le rapport du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe sur sa vingt-huitième réunion.

* E/ECA/COE/41/1.



Rapport du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe sur sa vingt-huitième réunion

I. Ouverture de la réunion

A. Introduction

1. La vingt-huitième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe s'est tenue dans un format hybride les 26 et 27 octobre 2022 à Maputo, sous le thème : « Écologiser l'industrialisation en Afrique australe par la numérisation, le développement des infrastructures et l'intégration régionale : tirer parti de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine. »

B. Participation

2. Des délégués des États membres d'Afrique australe suivants ont participé à la réunion : Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Zambie, Zimbabwe.

3. Les participants à la réunion comprenaient des représentants des entités suivantes : Bureau régional pour l'Afrique australe de l'Union africaine ; Institut d'analyse des politiques de développement du Botswana ; Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) ; Conseil d'affaires du COMESA ; Banque de développement de l'Afrique australe ; Graça Machel Trust ; Centre pour l'innovation en matière de changements climatiques ; Digital Council Africa ; Fonds d'investissement pour l'environnement de Namibie ; Ministère des finances et de la planification du développement du Botswana ; Ministère du commerce et de l'industrie du Botswana ; EcoEnergia ; Ministère du commerce, des échanges et de l'industrie d'Eswatini ; Ministère du commerce et de l'industrie du Lesotho ; Ministère du commerce et de l'industrie de l'Angola ; Ministère du développement économique et de la planification de l'Angola ; Ministère des finances et des affaires économiques du Malawi ; Ministère du commerce et de l'industrie du Malawi ; Ministère des finances, de la planification et du développement économiques de Maurice ; Ministère des affaires étrangères de Maurice ; Thomro Biofuels ; Ministère du développement industriel, des petites et moyennes entreprises et des coopératives de Maurice ; Ministère de l'industrialisation et du commerce de Namibie ; Ministère de l'industrie et du commerce du Mozambique ; Ministère des finances du Mozambique ; Ministère de la planification et du développement économiques et des réformes publiques du Mozambique ; Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ; Centre de recherche sur les politiques et de suivi des politiques ; Ethical Solutions Holding ; Tayata Growth and Development Consulting ; *Times of Zambia* ; Secrétariat de la politique commerciale et industrielle d'Afrique du Sud ; Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies en Angola ; Ministère des finances et de la planification nationale de la Zambie ; Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies au Mozambique ; Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel au Mozambique ; Bureau du Coordonnateur régional pour l'Afrique orientale et australe de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ; Conférence des Nations Unies sur le commerce et le

développement ; Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel au Zimbabwe ; Commission économique pour l'Afrique (CEA) ; Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies en Zambie ; Agence de développement de la Zambie ; Unité pour l'analyse des politiques économiques et pour la recherche sur les politiques économiques du Zimbabwe ; Ministère des finances et du développement économique du Zimbabwe ; Ministère de l'industrie et du commerce du Zimbabwe ; Zimbabwe Broadcasting Corporation.

C. Allocutions d'ouverture

4. Le discours d'ouverture officiel de la réunion a été prononcé par le Ministre de l'industrie et du commerce du Mozambique, Silvino Augusto Jose Moreno. Le Directeur du Bureau sous-régional pour l'Afrique australe de la CEA, Eunice Kamwendo, a prononcé une allocution de bienvenue et le Secrétaire exécutif par intérim de la CEA, Antonio Pedro, a prononcé une allocution préenregistrée. Des déclarations ont été faites par le Directeur des affaires économiques du Ministère des finances et du développement économique du Malawi et Président du Bureau de la vingt-septième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe, Rhino Mchenga, et par le Représentant permanent du Bureau régional pour l'Afrique australe de l'Union africaine, David Claude Pierre.

II. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

5. Les délégués des pays suivants ont été élus par le Comité pour former le nouveau Bureau :

Président :	Mozambique
Vice-Président :	Botswana
Rapporteur :	Angola

6. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant pour sa vingt-huitième réunion :

- a) Séance d'ouverture.
- b) Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
- c) Présentation des rapports statutaires :
 - i) Situation économique et sociale en Afrique australe ;
 - ii) Exécution des programmes de la CEA en Afrique australe ;
 - iii) Mise en œuvre de programmes régionaux et internationaux et d'autres initiatives spéciales en Afrique australe, en mettant l'accent sur les objectifs de développement durable (ODD) se rapportant à l'industrialisation verte.
- d) Présentation et examen du rapport thématique intitulé : « Greening industrialization in Southern Africa through digitalization, infrastructure development and regional integration : leveraging African Continental Free Trade Area implementation » [Écologiser l'industrialisation en Afrique australe par la numérisation, le développement des infrastructures et l'intégration régionale : tirer parti de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine].

e) Présentation des résultats et recommandations de la réunion du groupe spécial d'experts sur « l'écologisation de l'industrialisation en Afrique australe par la numérisation, le développement des infrastructures et l'intégration régionale : tirer parti de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine ».

f) Table ronde sur le thème : « The imperative for accelerated sustainable industrialization in the context of climate change, digitalization, and the need to finance infrastructure for development in the region » [L'impératif d'une industrialisation durable accélérée dans le contexte des changements climatiques, de la numérisation et de la nécessité de financer les infrastructures pour le développement dans la région].

g) Table ronde sur le thème : « Critical challenges of green industrialization through the lens of private sector experiences » [Les défis critiques de l'industrialisation verte à travers le prisme des expériences du secteur privé].

h) Table ronde sur le thème « Harnessing regional integration for competitiveness : the imperative of digitalization, infrastructure development and digital skills capabilities in the region » [Exploiter l'intégration régionale pour la compétitivité : l'impératif de la numérisation, le développement des infrastructures et les capacités de compétences numériques dans la région].

i) Table ronde sur le thème « The green innovation hub: harnessing scalable innovations for greening industrialization in the region » [Le centre d'innovation verte : exploiter les innovations évolutives pour une industrialisation verte dans la région].

j) Présentation et adoption du document final issu de la vingt-huitième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe.

k) Hôte et lieu de la vingt-neuvième réunion.

l) Clôture de la réunion.

III. Présentation des rapports statutaires

7. Le Comité a examiné trois rapports statutaires soumis par le secrétariat sur : a) la situation économique et sociale en Afrique australe en 2022 et les perspectives pour 2023 ; b) l'exécution du programme du Bureau sous-régional pour l'Afrique australe ; c) la mise en œuvre de programmes régionaux et internationaux et d'autres initiatives spéciales en Afrique australe, en mettant l'accent sur les ODD se rapportant à l'industrialisation verte. Le Comité a également examiné les conclusions de l'étude thématique sur « l'écologisation de l'industrialisation en Afrique australe par la numérisation, le développement des infrastructures et l'intégration régionale : tirer parti de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine » et a passé en revue et approuvé les recommandations de la réunion du groupe spécial d'experts qui s'était tenue le 24 octobre 2022 sur l'étude thématique.

8. Le Comité a approuvé le rapport sur l'exécution du programme du Bureau sous-régional pour l'Afrique australe de 2022, et le programme de travail proposé pour 2023.

IV. Observations

9. Se fondant sur les exposés du secrétariat et les débats des tables rondes et de la plénière, le Comité a formulé plusieurs observations sur les rapports.

10. En ce qui concerne la situation économique et sociale dans la sous-région, face à la lenteur de la reprise après la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), aux effets sous-jacents de la guerre en Ukraine et aux répercussions qui en résultent sur les prix du carburant et des denrées alimentaires, le Comité a :

a) Noté avec inquiétude les graves conséquences de la guerre en Ukraine sur l'évolution socio-économique des États membres et ses graves conséquences sur la reprise socio-économique après la pandémie ;

b) Souligné que les niveaux qui demeuraient élevés de la dette publique, hérités de l'époque de la pandémie, les pays ayant engagé des ressources pour faire face aux effets sous-jacents de la pandémie, et la guerre en cours en Ukraine, ont de graves répercussions sur les économies et les moyens de subsistance en Afrique australe ;

c) Apprécié la portée des mesures prises par les États membres pour stabiliser leurs économies à mesure que la pandémie s'éloignait, notant que les microentreprises, les petites et moyennes entreprises jouaient un rôle important dans l'appui à la reprise, malgré les contraintes auxquelles elles avaient été confrontées ;

d) Observé que la flambée des prix des matières premières avait stabilisé et même renforcé les fondamentaux économiques de certains États membres, y compris les taux de change, et a appelé les États membres à tirer profit de cette manne ;

e) Apprécié la manière dont la reprise économique mondiale, la forte demande de produits de base de la sous-région et l'augmentation subséquente des prix de ceux-ci, la solidarité internationale et les actions des États membres pourraient aider à promouvoir la reprise et la prospérité ;

f) Fait observer que, dans la mesure où l'Afrique australe continuait à exporter principalement des produits de base primaires et intermédiaires ainsi que des produits à faible valeur ajoutée tels que les textiles, les denrées alimentaires, les boissons et les produits chimiques, elle restait vulnérable aux fortes fluctuations des cours mondiaux ;

g) Exprimé sa préoccupation devant le déclin continu de la valeur ajoutée manufacturière en pourcentage du produit intérieur brut dans la sous-région, mais a souligné qu'il s'agissait d'une indication de la capacité manufacturière inexploitée qui pourrait être utilisée grâce à un engagement résolu dans l'industrialisation fondée sur l'ajout de valeur et l'enrichissement ;

h) Regretté le faible niveau des échanges commerciaux à l'intérieur de l'Afrique australe et le faible niveau des échanges de la sous-région avec les autres sous-régions africaines, et a noté que la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) offrait des possibilités de développer davantage les échanges sur le continent ;

i) Exprimé sa préoccupation devant les effets des changements climatiques sur la sécurité alimentaire et les inégalités dans la sous-région, et a souligné la nécessité pour les États membres d'investir dans des systèmes de production alimentaire résistants aux changements climatiques ;

j) Mis l'accent sur le fait que les chaînes de valeur dans la sous-région, en particulier dans l'agriculture, l'agroalimentaire et l'exploitation minière, recelaient un immense potentiel permettant d'appuyer la transformation économique et l'industrialisation dans la sous-région, et a appelé les États membres à créer un environnement propice au développement des chaînes de valeur ;

k) Fait observer que certains aspects de l'important secteur informel de l'Afrique australe, notamment le caractère non structuré de ce secteur, l'absence de filets de protection sociale, l'accès insuffisant aux services sociaux de base et les inégalités liées au sexe et au lieu de résidence, constituaient des sources majeures de vulnérabilité et de pauvreté dans la sous-région.

11. Sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux et d'autres initiatives spéciales en Afrique australe, en mettant l'accent sur les ODD se rapportant à l'industrialisation verte, le Comité a :

a) Relevé que la pandémie avait réduit à néant certains des progrès accomplis par les États membres dans la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et des objectifs et aspirations de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, notamment ceux visant à rendre l'industrialisation plus verte ;

b) Souligné qu'il était important que les États membres veillent à ce que les programmes visant à atteindre les ODD restent sur la bonne voie, malgré les effets sous-jacents de la pandémie et les graves conséquences de la guerre en Ukraine ;

c) Observé que les progrès accomplis dans la réalisation des ODD et des objectifs et aspirations correspondants de l'Agenda 2063, en particulier ceux qui concernent le programme d'industrialisation verte, restent mitigés et inégaux dans la sous-région, certains pays ayant fait des progrès, tandis que d'autres ayant régressé ou ayant stagné ;

d) Souligné que la sous-région devrait exploiter les possibilités offertes par le programme d'industrialisation verte, telles que les énergies vertes, les investissements verts et les retombées technologiques des partenaires clés dans la transition énergétique ;

e) Souligné l'importance de faire face aux effets des changements climatiques par l'adaptation et l'atténuation pour bâtir des économies et des communautés résilientes, et contribuer à une industrialisation verte ;

f) Mis en évidence les tendances positives enregistrées dans certains pays en matière de transformation économique, notamment en ce qui concerne l'accès à l'électricité, les taux d'achèvement des études à tous les niveaux de l'enseignement, la présence des femmes aux postes de direction politique et la croissance des investissements étrangers directs ;

g) Souligné que la mise en place de cadres institutionnels solides était une condition préalable à la croissance économique et à l'industrialisation verte ;

h) Mis l'accent sur la nécessité impérieuse de faciliter l'accès à l'énergie, qui est un facteur clé tant de la production que de la consommation, et de soutenir le développement des infrastructures énergétiques, y compris les technologies des énergies renouvelables ;

i) Souligné que le financement durable était essentiel pour sauvegarder les progrès accomplis dans la réalisation des ODD et la mise en œuvre des initiatives d'industrialisation verte ;

j) Mis l'accent sur la nécessité d'étendre les filets de protection sociale, de mettre en œuvre des mesures de lutte contre la discrimination, d'améliorer les normes du travail et de mettre en œuvre des mesures visant à mettre fin à toutes les formes d'inégalité.

12. Sur l'écologisation de l'industrialisation en Afrique australe par la numérisation, le développement des infrastructures et l'intégration régionale : tirer parti de la mise en œuvre de la ZLECAf, le Comité a :

a) Apprécié la qualité du rapport, en particulier les questions soulevées et les recommandations formulées, et a rappelé aux États membres l'importance de l'industrialisation et de l'économie vertes en tant que moteurs de la création d'emplois et de moyens de subsistance durables, ainsi que l'importance de la numérisation, des infrastructures et de l'intégration sous-régionale pour soutenir le développement socioéconomique et l'industrialisation verte dans la sous-région ;

b) Souligné la nécessité pour les États membres de donner la priorité à l'industrialisation verte afin de limiter les graves conséquences des processus industriels sur le développement durable, en vue de sauvegarder les emplois et les moyens de subsistance durables ;

c) Constaté l'adoption limitée des politiques sous-régionales d'industrialisation verte au niveau national, malgré l'engagement des États membres en faveur de l'industrialisation et du développement des chaînes de valeur sous-régionales ;

d) Regretté le peu d'importance accordée à l'industrialisation verte dans les stratégies et les plans d'action nationaux, ce qui nuit à l'effort d'écologisation de l'industrialisation, et le manque d'instruments nécessaires pour appuyer la justiciabilité ;

e) Relevé les contraintes imposées par l'approvisionnement limité en énergie, y compris l'accès à une énergie propre, sur la productivité et les initiatives d'industrialisation à travers l'Afrique australe, notant que la sous-région disposait d'importantes ressources énergétiques non développées qui pourraient être exploitées et développées pour combler le déficit dans ce domaine ;

f) Souligné qu'il était important de s'engager dans la quatrième révolution industrielle et de créer un environnement propice dans lequel le secteur privé pourrait appuyer ces progrès, notamment par des partenariats public-privé et un renforcement de la recherche-développement et de l'innovation ;

g) Mis l'accent sur le rôle essentiel des chaînes de valeur sous-régionales dans l'ajout de valeur et dans la création de liens entre les États membres, ainsi que sur l'incidence de ces activités sur l'exportation de produits compétitifs à valeur ajoutée par l'intermédiaire de la ZLECAf ;

h) Souligné que la ZLECAf était un cadre essentiel de soutien à une industrialisation accélérée en Afrique australe et que les États membres devraient saisir les possibilités offertes par ce cadre ;

i) Souligné aussi l'importance cruciale de la diversification économique et des chaînes de valeur en tant que points d'ancrage de la transformation et du bond en avant, notant la pléthore de liens en amont et en aval, et de liens horizontaux ;

j) Convenu que la numérisation recèle le potentiel de modifier les processus de développement économique en place, tout en suscitant de nouveaux

défis liés à la répartition des gains de bien-être résultant de l'industrialisation et de l'accès aux emplois ;

k) Noté les difficultés créées par l'accumulation des déchets électroniques et le traitement et l'élimination des produits chimiques dangereux, en soulignant la nécessité de donner la priorité à ces questions dans les stratégies de durabilité ;

l) Mis l'accent sur l'importance de l'énergie, de la numérisation et des infrastructures pour la production et la fourniture de biens et de services et pour la compétitivité globale, en soulignant que l'accès à une énergie fiable était fondamental pour promouvoir le secteur manufacturier, la transformation et l'industrialisation ;

m) Souligné la nécessité pour les communautés économiques régionales d'élaborer des mécanismes visant à faciliter l'adoption et la mise en œuvre de politiques sous-régionales d'industrialisation verte par les États membres ;

n) Noté que le commerce et la politique commerciale devraient jouer un rôle dans toutes les stratégies de transformation, et a noté l'importance qu'il y avait à se concentrer sur le multilatéralisme et sur des accords commerciaux tels que la ZLECAf ;

o) Souligné que des cadres réglementaires et des investissements dans l'éducation, les compétences et les infrastructures étaient nécessaires pour faciliter la transition vers une industrialisation verte, en sus de l'intégration régionale ;

p) Mis l'accent sur l'importance pour les pays de mettre en œuvre des stratégies d'industrialisation à moindre intensité de carbone, pour les industries africaines de lutter contre la pollution industrielle et la pollution par le plastique en augmentant leur capacité de gestion des déchets, et d'utiliser des systèmes de données pour le suivi de la pollution du milieu naturel ;

q) Souligné que l'industrialisation durable était essentielle à la réalisation de l'ODD 9 et qu'elle devrait être adoptée par les États membres africains dans l'intérêt de leurs populations ;

r) Fait observer que, si l'Afrique subissait de plein fouet les effets des changements climatiques, elle était confrontée au dilemme de devoir produire davantage de biens pour créer des emplois et nourrir davantage de personnes dans un contexte de croissance démographique rapide, tout en n'oubliant pas la protection de l'environnement ;

s) Noté que la numérisation des mesures de facilitation du commerce (par exemple, par l'intermédiaire du Système douanier automatisé de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) pourrait réduire le coût de la facilité de faire des affaires et diminuer l'empreinte carbone des transactions commerciales ;

t) Souligné l'importance pour les pays de la sous-région d'accélérer la diversification de leurs exportations afin d'accroître les débouchés pour les différents produits de base dans la sous-région et au-delà. Le Comité a également souligné que la suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires contribuerait à renforcer les chaînes de valeur faibles de la sous-région ;

u) Mis l'accent sur l'importance cruciale qu'il y avait à associer les syndicats en tant que partenaires égaux aux efforts de renforcement du commerce au sein de la sous-région, notant qu'ils étaient essentiels pour aborder les questions de coûts et de possibilités offertes le long des chaînes de valeur ;

v) Salué la collaboration existante entre la République démocratique du Congo et la Zambie sur une initiative de précurseurs de batteries, et entre la Zambie et le Zimbabwe sur un parc agro-industriel commun, notant que de tels efforts pourraient et devraient être reproduits dans le secteur de la production d'engrais dans la sous-région, en s'appuyant sur les capacités existantes pour assurer l'autosuffisance.

V. Recommandations

13. Le Comité a formulé diverses recommandations visant à renforcer et à stabiliser l'environnement macroéconomique régional, à tirer parti de la dynamique de reprise pré-pandémique, à intensifier les initiatives de développement nationales et régionales en vue d'atteindre les ODD, à promouvoir l'industrialisation verte et à tirer parti de la numérisation, de l'intégration régionale, des infrastructures et de la ZLECAf.

14. En ce qui concerne la stabilisation et le renforcement de l'environnement macroéconomique régional pour soutenir et stimuler davantage la reprise et appuyer les progrès accomplis dans la réalisation des ODD, les États membres devraient :

a) Tirer profit de la tendance à la hausse et à la stabilisation des prix des produits de base, et de l'augmentation des recettes d'exportation qui en résulte, pour investir dans l'amélioration des capacités productives afin de renforcer la compétitivité future ; cela pourrait être facilité par l'importation des produits intermédiaires nécessaires pour renforcer les capacités et constituer des réserves budgétaires pour faire face aux chocs futurs ;

b) Mettre en œuvre de manière judicieuse des politiques économiques et sociales visant à éliminer la pauvreté, l'inégalité sous toutes ses formes (sur la base du sexe, de l'âge, du handicap, de la race et de la géographie, entre autres) et la vulnérabilité, en vue de promouvoir la justice sociale dans tous les États membres ;

c) Œuvrer vigoureusement en faveur de l'industrialisation verte en mettant en œuvre des politiques pertinentes, en créant les institutions correspondantes et en fournissant des ressources pour soutenir de façon adéquate les programmes visant à promouvoir l'industrialisation et l'économie vertes ;

d) Créer un environnement qui facilite la croissance des chaînes de valeur sous-régionales dans l'ensemble des États membres, l'ajout de valeur et l'enrichissement, pour la production et l'exportation de produits compétitifs par le truchement de la ZLECAf ;

e) Accélérer la libéralisation du commerce dans la sous-région par la suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires afin de faciliter la croissance des chaînes de valeur transfrontalières, d'accélérer le développement des infrastructures et de créer des emplois et des possibilités durables pour toutes les parties prenantes, notamment les jeunes et les femmes ;

f) Soutenir l'investissement dans le développement des infrastructures énergétiques, y compris les ressources énergétiques renouvelables, en tant que facteur essentiel tant de la production que de la consommation, et faciliter l'accès à l'énergie à des prix compétitifs pour toutes les parties prenantes ;

g) Accroître la valeur ajoutée et l'enrichissement des produits de base en ciblant des chaînes de valeur spécifiques pour lesquelles il existait déjà un avantage comparatif ;

h) Faire des efforts délibérés pour assurer la participation active de toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé, le monde universitaire et les organisations professionnelles des jeunes et des femmes, dans l'élaboration des politiques et des stratégies, notamment celles qui soutiennent le développement industriel et le développement des chaînes de valeur ;

i) Renforcer et accroître la mobilisation des ressources nationales pour soutenir les initiatives d'industrialisation et veiller à ce qu'un financement durable soit disponible pour les programmes de développement, notamment ceux reposant sur les ODD et d'autres priorités nationales spécifiques de développement, et tirer parti des sources de financement, notamment de la Banque africaine de développement, d'Afreximbank et de la Banque de développement d'Afrique australe, entre autres.

15. Sur la promotion de l'industrialisation verte et la mise à profit de la numérisation, de l'intégration régionale et de la ZLECAf :

a) Les États membres devraient :

i) Élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des politiques nationales d'industrialisation verte alignées sur les cadres régionaux pertinents et créer des institutions financées de manière adéquate pour la supervision de la mise en œuvre de ces initiatives vertes ;

ii) Créer et soutenir, par des mesures d'incitation appropriées et d'autres mécanismes, une plateforme permettant au secteur privé, au moyen de partenariats public-privé et d'autres mécanismes, d'investir dans les infrastructures de transport et l'énergie, afin de renforcer les chaînes de valeur, de soutenir le développement vert, de favoriser le commerce régional et de promouvoir l'industrialisation ;

iii) Mettre en place des mécanismes et adopter des stratégies pour rendre l'agriculture résistante aux changements climatiques afin de renforcer la résilience, de soutenir la productivité, de lutter contre l'insécurité alimentaire et les inégalités, et de créer des emplois durables ;

iv) Accélérer la mise en œuvre des programmes arrêtés d'un commun accord au niveau régional pour développer les infrastructures de transport et les ressources énergétiques, notamment ceux qui relèvent du plan directeur des infrastructures de la SADC et du Programme de développement des infrastructures en Afrique ;

v) Intensifier, par des stratégies appropriées, le développement des ressources énergétiques renouvelables, notamment l'énergie solaire et les mini-centrales hydroélectriques, afin de soutenir les activités agro-industrielles et autres activités d'ajout de valeur dans les communautés rurales qui sont déconnectées du réseau ;

vi) Soutenir la recherche et le développement technologique et l'innovation par le secteur privé, les pôles d'innovation, les universités et les instituts de recherche, au moyen d'incitations fiscales et autres appropriées, et faciliter la transformation de ces innovations en applications industrielles protégées par des droits de propriété intellectuelle ;

vii) Accélérer l'intégration régionale en général, y compris la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf, notamment par l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action nationaux y relatifs ;

viii) Adopter et mettre en œuvre des solutions douanières automatisées pour faciliter la circulation des exportations et des importations au-delà des frontières nationales et renforcer les capacités nécessaires pour soutenir ces initiatives ;

ix) Élaborer et mettre en œuvre, dans le cadre d'un processus pleinement inclusif, des politiques régionales harmonisées sur l'élimination des déchets électroniques, y compris les déchets provenant de technologies redondantes.

b) Les communautés économiques régionales devraient :

i) Élaborer et mettre en œuvre des mécanismes pour encourager les États membres à mettre en œuvre des cadres et des stratégies d'industrialisation verte en tenant compte des conditions locales, et les encourager à mettre en place des structures institutionnelles pour le suivi de la mise en œuvre des initiatives vertes ;

ii) Fournir une plateforme aux parties prenantes régionales, y compris le secteur privé, pour faire connaître les activités de recherche-développement et d'innovation, notamment celles axées sur l'industrialisation verte, par exemple lors de la semaine de l'industrialisation en Afrique, afin de faciliter le partage des connaissances et l'adoption des technologies.

16. Le Comité a exhorté le secrétariat à renforcer la collaboration dans la mise en œuvre de la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports en Afrique australe et à veiller à ce que tous les aspects de l'Agenda 2063 soient pris en compte dans la mise en œuvre de toute intervention sous-régionale et de tout plan de développement sous-régional, y compris la fourniture d'un soutien concernant la boîte à outils.

17. Le Comité a approuvé les recommandations du groupe spécial d'experts, qui a tenu une réunion sur le thème : « Écologisation de l'industrialisation en Afrique australe par la numérisation, le développement des infrastructures et l'intégration régionale : tirer parti de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine » (voir annexe) et a souligné l'importance de faciliter la mise en œuvre rapide des recommandations par les parties prenantes concernées.

VI. La voie à suivre

18. Le Comité a souligné :

a) La nécessité pour le secrétariat de s'assurer que les recommandations sont soumises aux parties prenantes appropriées pour action et suivi du processus de mise en œuvre ;

b) La nécessité pour le secrétariat de continuer à fournir un appui technique aux États membres, notamment pour leur permettre de se préparer aux échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECAf et pour faire avancer le programme d'industrialisation verte ;

c) La nécessité urgente pour les États membres de veiller à ce que l'industrialisation verte devienne plus visible dans leurs cadres nationaux d'industrialisation et de développement en les y exposant de manière plus explicite.

Hôte et lieu de la vingt-neuvième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe

19. La vingt-neuvième réunion sera accueillie par le Gouvernement botswanais, à Gaborone. Les dates de la réunion seront fixées avec l'hôte et le Bureau et communiquées par le secrétariat à tous les États membres.

Motion de remerciement

20. Les délégués et les participants à la vingt-huitième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe ont remercié le Gouvernement et le peuple du Mozambique pour leur hospitalité et pour avoir accueilli la réunion, le Président pour avoir dirigé avec expertise les délibérations, rédigé les recommandations et les résultats de la réunion, et supervisé l'élaboration du présent rapport, et le secrétariat pour avoir organisé avec diligence cette réunion hybride qui a été couronnée de succès.

Annexe

Résumé des questions et des recommandations clés émanant de la réunion du groupe spécial d'experts sur « l'écologisation de l'industrialisation en Afrique australe par la numérisation, le développement des infrastructures et l'intégration régionale : tirer parti de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine ».

I. Introduction

1. Une réunion d'un groupe spécial d'experts, qui s'est tenue le 24 octobre 2022 sur le thème « écologisation de l'industrialisation en Afrique australe par le biais de la numérisation, du développement des infrastructures et de l'intégration régionale : tirer parti de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine », a été organisée par le Bureau sous-régional pour l'Afrique australe de la CEA, en collaboration avec le Gouvernement mozambicain, et s'est déroulée dans un format hybride comprenant une participation physique et en ligne.

2. L'objectif général de la réunion était de fournir une plateforme pour examiner de manière critique le projet de rapport sur l'étude menée sur le thème et de s'assurer qu'il était suffisamment solide pour éclairer les politiques et les actions visant à rendre l'industrialisation de l'Afrique australe plus verte grâce à la numérisation, au développement des infrastructures et à l'intégration sous-régionale. Les objectifs spécifiques de la réunion étaient les suivants :

- a) Identifier les lacunes et fournir des contributions d'experts et des éclairages supplémentaires pour ajouter de la valeur au rapport et l'enrichir ;
- b) Proposer des modifications et s'assurer que les recommandations étaient appropriées et adéquates pour éclairer la mise au point final du rapport ;
- c) Promouvoir le partage des expériences, des enseignements tirés et des meilleures pratiques en matière d'écologisation de l'industrialisation dans la sous-région ;
- d) Favoriser le partage des connaissances, la mise en réseau et la collaboration sur le programme vert plus large de l'Afrique australe.

3. Les recommandations du groupe spécial d'experts devraient être présentées pour examen et approbation à la vingt-huitième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe, qui devrait se tenir en format hybride à Maputo les 26 et 27 octobre 2022.

II. Participation

4. Ont participé à la réunion des experts des secteurs public et privé, des organisations de la société civile, des organisations de développement régionales et internationales, des universités, des instituts de recherche et des particuliers des pays d'Afrique australe suivants : Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud, Zambie, Zimbabwe.

5. Les participants à la réunion comprenaient des représentants des entités suivantes : Bureau régional pour l’Afrique australe de l’Union africaine ; Institut d’analyse des politiques de développement du Botswana ; Marché commun de l’Afrique orientale et australe (COMESA) ; Conseil d’affaires du COMESA ; Banque de développement de l’Afrique australe ; Graça Machel Trust ; Centre pour l’innovation en matière de changements climatiques ; Digital Council Africa ; Fonds d’investissement pour l’environnement de Namibie ; Ethical Solutions Holding ; Ministère des finances et de la planification du développement du Botswana ; Ministère du commerce et de l’industrie du Botswana ; EcoEnergia ; Gutsamba Agroservices, Ministère du commerce, des échanges et de l’industrie d’Eswatini ; Ministère du commerce et de l’industrie du Lesotho ; Ministère du commerce et de l’industrie de l’Angola ; Ministère du développement économique et de la planification de l’Angola ; Ministère des finances et des affaires économiques du Malawi ; Ministère du commerce et de l’industrie du Malawi ; Ministère des finances, de la planification et du développement économiques de Maurice ; Ministère des affaires étrangères de Maurice ; Ministère du commerce du Malawi ; Thomro Biofuels ; Ministère du développement industriel, des petites et moyennes entreprises et des coopératives de Maurice ; Ministère de l’industrialisation et du commerce de la Namibie ; Ministère de l’industrie et du commerce du Mozambique ; Ministère des finances du Mozambique ; Ministère de la planification et du développement économiques et des réformes publiques du Mozambique ; Communauté de développement de l’Afrique australe (SADC) ; Centre de recherche sur les politiques et de suivi des politiques ; Tayata Growth and Development Consulting ; *Times of Zambia* ; Secrétariat de la politique commerciale et industrielle d’Afrique du Sud ; Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies en Angola ; Ministère des finances et de la planification nationale de la Zambie ; Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies au Mozambique ; Bureau de l’Organisation des Nations Unies pour le développement industriel au Mozambique ; Bureau du Coordonnateur régional pour l’Afrique orientale et australe de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ; Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ; Bureau de l’Organisation des Nations Unies pour le développement industriel au Zimbabwe ; Commission économique pour l’Afrique (CEA) ; Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies en Zambie ; Bureau du Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement au Mozambique ; Agence de développement de la Zambie ; Unité pour l’analyse des politiques économiques et pour la recherche sur les politiques économiques du Zimbabwe ; Ministère des finances et du développement économique du Zimbabwe ; Ministère de l’industrie et du commerce du Zimbabwe ; Zimbabwe Broadcasting Corporation.

III. Ordre du jour

6. Le groupe a adopté l’ordre du jour suivant :
- a) Ouverture de la réunion
 - b) Présentation et examen du rapport thématique intitulé : « Greening industrialization in Southern Africa through digitalization, infrastructure development and regional integration: leveraging African Continental Free Trade Area implementation » [Écologiser l’industrialisation en Afrique australe par la numérisation, le développement des infrastructures et l’intégration régionale : tirer parti de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine]

- c) Présentation des lignes directrices pour le travail en petits groupes.
- d) Travail en petits groupes.
- e) Présentations et débats en petits groupes.
- f) Présentation et adoption des questions et des messages clés
- g) Clôture de la réunion

Compte rendu des travaux

7. L'allocation d'ouverture officielle a été prononcée par le Secrétaire permanent du Ministère de l'industrie et du commerce du Mozambique, Jorge Jairoce, après les remarques de bienvenue du Directeur du Bureau sous-régional pour l'Afrique australe, Eunice Kamwendo, et du Président de la vingt-septième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe, Rhino Mchenga.

8. Les experts ont remercié les organisateurs de leur avoir donné une occasion de réfléchir ensemble, de partager des informations et des expériences sur les questions clés, les défis et les contraintes ainsi que sur les moyens d'écologiser l'industrialisation. Ils ont examiné le projet de rapport intitulé « Greening industrialization in Southern Africa through digitalization, infrastructure development and regional integration: leveraging African Continental Free Trade Area implementation » [Écologiser l'industrialisation en Afrique australe par la numérisation, le développement des infrastructures et l'intégration régionale : tirer parti de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine], et ont jugé que les recommandations étaient bien fondées et reposaient sur des enjeux clairement identifiés.

9. La réunion s'est penchée principalement sur les questions de fond et les aspects techniques du rapport et a identifié les défis à relever et les possibilités à saisir par les Etats membres dans leurs efforts tendant à parvenir à l'industrialisation verte. Les experts ont délibéré sur les possibilités offertes par la numérisation, le développement des infrastructures, l'intégration sous-régionale et la ZLECAf, pour parvenir à une industrialisation verte. Enfin, les experts ont complété les questions clés et les recommandations formulées dans le rapport.

La voie à suivre

10. M^{me} Kamwendo a tout d'abord remercié le consultant qui a dirigé la rédaction du rapport, dont la richesse avait donné le ton aux délibérations ultérieures. Elle a également mentionné les nombreuses contributions des experts au cours de la réunion, en particulier les observations concernant l'utilisation intensive du charbon dans la sous-région alors que des efforts sont en cours pour une industrialisation verte et pour atténuer les graves conséquences des changements climatiques. La question restait de savoir quel devait être le bon bouquet vert. M^{me} Kamwendo a souligné la nécessité d'agir rapidement pour limiter les conséquences futures des changements climatiques. Elle a ensuite réitéré les points soulevés lors de la réunion et qui n'avaient pas été inclus dans le rapport, tels que l'élimination des déchets (le rapport mettant davantage l'accent sur la productivité), le bon bouquet énergétique et le lien entre la numérisation et l'industrialisation.

11. M^{me} Kamwendo a informé les participants que, comme l'avaient fait remarquer les experts sous-régionaux, le rapport constituait une bonne base pour aller vers l'objectif de l'industrialisation verte. Elle a souligné que le rapport avait fourni des recommandations judicieuses qui allaient être présentées à la vingt-huitième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe. Elle a ensuite fait état de l'intention de l'équipe de pays des Nations Unies au Mozambique de fournir un soutien supplémentaire aux autres parties prenantes dans le développement de chaînes de valeur durables.

12. M^{me} Kamwendo a informé les participants que : a) le consultant incorporerait toutes les recommandations faites par les hauts fonctionnaires et les experts ; b) le secrétariat allait mettre la dernière main au rapport en mettant l'accent sur les recommandations ; et que c) les recommandations seraient soumises pour examen et adoption à la vingt-huitième réunion. En conclusion, elle a remercié les membres de l'équipe du secrétariat pour avoir fait de cet événement un succès. Elle a également remercié le Président du Bureau sortant du Comité intergouvernemental, M. Mchenga, qui allait transmettre le poste de Président du Bureau au Mozambique. Enfin, elle a indiqué qu'elle attendait avec intérêt les délibérations plus poussées qui allaient avoir lieu sur le thème lors de la vingt-huitième réunion du Comité.

13. M. Jairoce a remercié les experts pour avoir partagé leurs connaissances et fait de cette réunion un succès. En outre, il a salué le travail louable effectué sur le rapport par le consultant et l'équipe du secrétariat. Il a noté que la numérisation et le développement des infrastructures aideraient les pays dans leurs efforts tendant à créer les industries compétitives et vertes nécessaires à leur développement durable. Il a également souligné l'importance de stratégies harmonisées dans la sous-région. Il a indiqué qu'il attendait avec intérêt de pouvoir participer aux travaux du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe lors de la vingt-huitième réunion de celui-ci, au cours de laquelle il espérait avoir des échanges plus approfondis sur les questions cruciales soulevées lors de la réunion du groupe spécial d'experts. Enfin, il a déclaré la réunion close.
